

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	36 (1891)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Relation historique sur le 2me bataillon de carabiniers-légers et les bataillons étrangers au service du roi des Deux-Siciles, après le licenciement des régiments capitulés. 1859-1860 [suite]
<b>Autor:</b>	Mechel, de / Werra, Franz de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-336971">https://doi.org/10.5169/seals-336971</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Relation historique sur le 2<sup>me</sup> bataillon de carabiniers-légers et les bataillons étrangers au service du roi des Deux-Siciles, après le licenciement des régiments capitulés. 1859-1860.**

(*Suite*)

Les trois bataillons étrangers prirent, le 28 octobre, position au pied de la montagne sur laquelle se trouve Trætta, dans la plaine arrosée par le Garigliano. Les Napolitains campaient toujours près du pont. Le 29, les Piémontais les attaquèrent, mais sans résultat.

Cependant, malgré les assurances de l'amiral français, la flotte piémontaise mouillait au delà du Garigliano et dans la nuit du 1 au 2 novembre elle bombarda les troupes du roi de Naples.

Le 2 novembre, vers les 2 heures du matin, les 3 bataillons étrangers quittèrent leur camp. Ils se retirèrent par les hauteurs de Trætta, à l'abri des projectiles ennemis. Il n'en fut pas de même pour ceux qui durent suivre la route longeant la mer ; les Piémontais les saluèrent de leur mitraille. Le fourgon du 2<sup>e</sup> bataillon arriva à Gaëte tout criblé de balles.

L'extrême lenteur que l'on mit à faire partir le train d'équipages et la négligence qu'y apporta l'officier qui en était chargé, furent cause qu'une grande partie de ces voitures tomba entre les mains de l'ennemi. Le major de Werra put sauver son fourgon et la caisse du bataillon renfermant un millier de piastres, en donnant l'ordre à son quartier-maître de partir sans attendre le convoi général.

Le même soir les bataillons allèrent bivouaquer en avant de Mola di Gaëte et sur les hauteurs voisines.

Ils restèrent dans ces positions jusqu'au 5 novembre où ils furent attaqués en même temps par mer et par terre. La ville et le camp furent bombardés par la flotte ennemie. N'étant pas en mesure de résister à cette double attaque, les bataillons furent contraints de battre en retraite. Mais l'ordre fut donné trop tard et s'exécuta d'une manière fort désordonnée.

Lorsque les bataillons étrangers traversèrent Mola di Gaëte ils durent essuyer le feu des habitants qui leur tuèrent le capitaine Fevot, le lieutenant Brunner, tous deux de la batterie étrangère, et plusieurs soldats. Une balle ennemie destinée au capitaine de

Werra, fils du commandant du bataillon, frappa à la tête et tua net un sergent qui marchait à côté de lui.

Les bataillons allèrent tout d'une traite jusqu'à Gaète et bivouaquèrent sur le glacis des fortifications.

Le 6 novembre ils partirent pour Spergnola, où ils arrivèrent fort tard dans la nuit, pour continuer le lendemain leur marche sur Terracina. Ils cotoyèrent la mer et firent ce jour-là 10 milles sur le sable.

### III

#### *Désarmement et licenciement des bataillons étrangers.*

A quelques milles avant d'arriver à Terracina une estafette remit à M. de Mortillet, le nouveau commandant de la brigade étrangère, une dépêche du général Ruggiero lui interdisant d'entrer dans la ville et lui ordonnant de suspendre toute hostilité. Car, ajoutait-il, en sa qualité de commandant supérieur des troupes réunies à Terracina, il était en pourparlers avec l'amiral sarde dont la flotte était en rade tout près. Cet ordre parut déplaire à M. de Mortillet.

Il réunit en conseil les officiers des trois bataillons et, sur leur avis, il se rendit lui-même à Terracina. Il se fit accompagner par le major de Werra. Dans la ville, ils trouvèrent plus de 14000 hommes d'infanterie, 48 pièces de canon et environ 4000 chevaux. Il fut confirmé à ces messieurs que le général Ruggiero se trouvait à bord d'un vaisseau sarde, et l'aide de camp du général français de Goyon, en même temps adjudant de place, leur apprit qu'ils pourraient obtenir l'autorisation de rester sur le territoire romain lorsqu'ils auraient remis leurs armes entre les mains des troupes françaises. Ils avaient aussi la faculté de rentrer sur le territoire napolitain et traiter avec les généraux piémontais, mais, en leur qualité de troupes étrangères plus spécialement au service de la personne du roi, ils crurent agir mieux en ne traitant pas directement avec les autorités ennemis.

Tandis que ces messieurs étaient au grand hôtel de Terracina où ils avaient été rejoints un certain nombre d'officiers de tous grades qui attendaient le retour du général Ruggiero, celui-ci revint et les informa qu'il n'avait pas pu s'entendre avec l'amiral ennemi. Survint le général piémontais de Sonnaz, qui après avoir conféré pendant une longue demi-heure avec le commandant supérieur napolitain, fit aux officiers présents un long discours pour les en-

gager à se rendre aux Piémontais, qui se trouvaient au camp de Fondi, les assurant d'un bon accueil, son roi étant généreux, etc. Mais ayant rencontré chez ces messieurs une certaine répugnance à suivre ses conseils, il s'emporta, leur dit des paroles grossières et sortit de la salle tout en colère.

Dès l'arrivée du général de Sonnaz, M. de Mortillet disparut et « onques ne le revit ».

Le général de Goyon envoya de nouveau son aide de camp, et le major de Werra fut invité à assister à l'entretien qu'il eut avec le général napolitain.

L'armistice expirant à 4 heures de l'après-midi, il était urgent d'arriver à une solution. Il fut enfin convenu que les troupes du roi de Naples rendraient leurs armes aux autorités romaines ou françaises présentes et qu'elles évacueraienr Terracina encore dans la journée.

Le 2<sup>e</sup> bataillon de carabiniers légers se mit immédiatement en route pour Cisterna à trente milles de Terracina, où il arriva le 7 au matin après 24 heures d'une marche pénible, par une pluie diluvienne et froide. Le 59<sup>e</sup> de ligne nourrit la troupe et le lendemain le bataillon remit ses armes entre les mains des Français. Elles furent déposées dans une salle d'armes et y restèrent à la disposition de S. M. François II.

A partir du 15 novembre 1860, jusqu'au 2 janvier suivant, le 2<sup>e</sup> bataillon fut successivement cantonné à Sezza au-dessus de Terracina, puis à Albano à 15 milles de Rome.

Le 31 janvier, les sujets autrichiens furent embarqués à Civita-Veccchia ; un officier les accompagna jusqu'à Peschiera.

Les Suisses et les Allemands s'embarquèrent le 5 février et quoique le décret définitif de licenciement ne fut porté que le 14 mars, la plupart des officiers partirent déjà dans le courant de février, ou dans les premiers jours de mars.

Sauf le lieutenant Stämpfli qui n'avait pu justifier de son absence pendant les derniers mois de l'existence du 2<sup>e</sup> bataillon, et le lieutenant Müller passé à Garibaldi en septembre 1860, tous les officiers, les sous-officiers et les soldats furent inscrits pour la pension.

#### ANNEXE 1.

##### **2<sup>e</sup> bataillon de carabiniers-légers.**

*Etat nominatif des officiers qui faisaient partie du 2<sup>e</sup> bataillon  
le 1 décembre 1859.*

Etat-major : de Sury Amant, major ; d'Aufdermauer Edmond,

major ; Kaufmann Jean, chirurgien en second; Karpe Frédéric, chirurgien en second.

1<sup>re</sup> comp. : Hirt Joseph, capitaine ; de Riedmatten Charles, second lieutenant ; Lehmann Adrien, alfiere.

2<sup>me</sup> comp. : Grosselique Pierre, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Dürholz Guillaume, alfiere.

3<sup>me</sup> comp. : Candia Barthélémy, capitaine ; Jourdan Samuel, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Baumgartner Alexandre, second lieutenant ; Altermatt Félix, alfiere.

4<sup>me</sup> comp. : Robert François, 1<sup>er</sup> lieutenant ; de Jongh Edouard, alfiere.

5<sup>me</sup> comp. : de Cocatrix Joseph, capitaine ; Ducrey Joseph, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Musslin Antoine, second lieutenant ; Paoli Vincent, alfiere.

6<sup>me</sup> comp. : de Wytténbach Maurice, capitaine ; Stockalper Eugène, second lieutenant ; de Bons Charles, alfiere.

7<sup>me</sup> comp. : Schnüriger Thomas, capitaine ; Bloch Jean, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Kyd Ferdinand, second lieutenant ; de Wattenwyl Frédéric, alfiere.

8<sup>me</sup> comp. : Rilliet Jean, 1<sup>er</sup> lieutenant ; Flügi François, second lieutenant ; de Charrette Ferdinand, alfiere.

#### ANNEXE 2.

##### *Etat nominatif des officiers qui ont fait la campagne de 1860.*

Nom et prénom :	Grade :	Date du brevet :
Aloys Migy	major,	13 juin 1859.
François de Werra	»	19 avril 1860.
Maurice de Wytténbach	cap. adj.-major.,	1 <sup>er</sup> janvier 1860.
Henri de Blumenthal	capitaine,	13 janvier 1851. à la suite à Trieste.
Joseph Hirt	capitaine,	16 décembre 1855. à la suite à Trieste.
Barthélémy Candia	»	2 juin 1855.
Eugène de Werra	»	26 décembre 1856.
Thomas Schnüriger	»	13 février 1857.
Edouard de Jongh	capit. grand juge,	27 novembre 1859.
Eugène Ducrey	capitaine,	1 <sup>er</sup> janvier 1860.
Joseph de Stockalper	»	» »
Charles Blau	»	» »
Jean Bloch	capit. quart.-maître,	» »
Paul de Roll	capitaine	7 juillet 1860.
Pierre Grosselique	»	» »
Joseph Kaufmann	1 <sup>er</sup> chirurgien	26 juin 1860.
Alfred Rilliet	1 <sup>er</sup> lieutenant	11 février 1855.
Charles de Rämy	»	2 juin 1855.

François Robert	1 <sup>er</sup> lieutenant	31 août 1855.
Balthasar de Müller	»	5 mai 1856.
	à la suite. Adjoint à l'état-major.	
Frédéric Biolaz	1 <sup>er</sup> lieutenant,	13 février 1857.
		Officier de détail.
Philippe l'Hôste	»	7 juillet 1860.
Charles Steinhauer	»	» »
Charles Stämpfli	»	» »
Eugène de Stockalper	»	» »
Alexandre Baumgartner	»	» »
Ernest Landerset	»	» »
Aimé de Cocatrix	2 <sup>d</sup> »	13 février 1857.
Ferdinand Kyd	» »	» »
François Flügi	» »	30 mai 1859.
Guillaume Dürholz	» »	7 juillet 1860.
Vincent Paoli	» »	» »
François Folletête	» »	» »
Charles de Bons	» »	» »
Frédéric de Wattenwyl	» »	» »
Victor Migy	Alfiere,	23 juillet 1857.
Jean Birchler	»	23 décembre 1857.
Adolphe Wäber	»	1 <sup>er</sup> mars 1859.
Félix Althermatt	»	9 mai 1859.
Ferdinand de Charette	»	17 mai 1859.
Jean Tonnay	»	27 novembre 1859.
Maurice de Stockalper	»	15 mars 1857.
Frédéric Karpe	2 <sup>d</sup> chirurgien,	3 mars 1832.
Robert Göldlin	» »	à la suite à Trieste.

## ANNEXE 3.

Ministero e Segretaria di Stato  
della Presidenza  
Copia.

Gäter, 26 novembre 1860.

## FRANCESCO II PER LA GRAZIA DI DIO

*Re del Regno delle Due Sicilie etc., etc., etc.*

Visto le attuale circostanze eccezionali contenute nel Rapporto del nostro Ministro Segretario di stato della guerra, e sulla proposizione del undesimo, inteso il Consiglio dei Ministri, abbiano risoluto di decretare e decretiamo quanto segue :

Articolo 1<sup>mo</sup>.

I Corpi o frazioni che trovansi per diversi motivi nello stato Pontificio, saranno provvisoriamente sciolti. Le disposizioni di esecuzione, saranno emanate in forza di particolari disposizioni.

Articolo 2<sup>do</sup>.

I nostri Ministri, Segretari di Stato della Guerra, Marina e Finanze,

saranno incaricati ciascuno per la loro parte, della esecuzione del presente Decreto.

Per copia conforme all'originale Decreto

Il generale Direttore della guerra, firmato : Antonio ULLOA.

Per la 2<sup>a</sup> Copia

Il mareschiallo di Campo :

DE MECHEL.

#### ANNEXE 4.

Il Generale del MECHEL  
Incaricato del licenziamento  
delle truppe Esteredal Rl Servizio.

#### ORDINE CIRCOLARE *ai commandanti dei Battaglioni Esteri.*

Si rimettano ai comandi le Copie del Real Decreto, data Gaeta 26 novembre 1860, e della Ministeriale della guerra ddo Roma 14 marzo corrente N° 151, in seguito dei quali considerar debbasi i corpi Esteri, civé 1<sup>mo</sup> e 2<sup>o</sup> Battaglioni Carabinieri leggieri, 3<sup>o</sup> Carabinieri cacciatori, e Batteria da Campo N° 15 definitivamente sciolti e licenziati dal Real Servizio.

Sta quindi nel dovere dei comandi danu parte ai propri consigli di amministrazione e ad ogni singolo Uffiziale del Corpo, per iscritto, onde si regolino di conformità.

Il mareschiallo di Campo :

DE MECHEL.

#### ANNEXE 5.

##### **2<sup>e</sup> bataillon carabiniers-légers étrangers.**

*Situation de la force de ce bataillon lors de la revue passée  
le 29 janvier 1861.*

DÉTAIL	PRÉSENTS		ABSENTS								EFFECTIF		
	Officiers	Troupe	Velletri		Rome		Naples		Tivoli		Suisse		Total
			Officiers	Troupe									
Etat-major.	2	3	—		2	—	—	5	—	3	1	—	3 8
1 <sup>re</sup> compagnie.	1	100	—	2	—	1	1	1	1	—	7	—	1 11
2 <sup>e</sup> »	1	104	—	—			2	3	1	5	—	—	3 8
3 <sup>e</sup> »	2	99	—	4	1	1	1	2	1	8	—	—	3 15
4 <sup>e</sup> »	2	100	—	3	1	1	—	1	—	8	—	—	1 13
5 <sup>e</sup> »	3	84	—	4	—	1	—	—	—	—	—	—	10
6 <sup>e</sup> »	4	70	—	1	—	2	—	1	4	—	—	—	8
7 <sup>e</sup> »	—	163	—	2	—	—	1	1	3	1	—	2	6
8 <sup>e</sup> »	1	92	—		2			—	4	—	—	1	6
	16	763		16	4	8	4	14	4	47	2	—	14 85
												30	848

Albano, le 29 janvier 1861.

*Le commandant du bataillon.*

## ANNEXE 6.

## ORDRE CIRCULAIRE

*à Messieurs les quartiers-maîtres des 3 bataillons.*

Embarquement de la troupe à Civita-Veccchia le 5 février au matin et non le 6. Départ de Rome le 5 février à 6 ou 7 heures par le chemin de fer. Départ d'Albano le 4 février dans la nuit et de Velletri et de Genzano le même jour au matin. M. le capitaine Pfyffer est chargé de prévenir la police et la direction de l'hôpital de ce départ, afin de faire trouver les individus qui existent en ces lieux à 6 heures le 5 février au chemin de fer.

Messieurs les officiers qui voudront partir avec la troupe dirigeront leur demande *par écrit* au soussigné dans la journée de demain 4, le temps ne me permettant pas de les recevoir.

Chaque quartier-maître tiendra demain un officier de son bataillon à ma disposition, qui se présentera chez moi, via dei Condotti, 75, à 7 heures du matin, M. le lieut. Borel est déjà désigné pour le 3<sup>e</sup> bataillon.

Rome, le 3 février 1861.

DE MECHEL,  
maréchal de camp.

Au crayon : (Remis chez le capitaine Bloch par le capitaine de Jongh, 3 février à 7 heures du soir.)

Ministero e  
Reale segretaria di Stato  
della Guerra;  
Nº 151.

Roma, 14 marzo 1861.

SIGNOR MARESIALLO !

*S. M. il Re (D. G.) si è degnato prescrivere che il Real.*

Decreto del 26 novembre ultimo, che ordinava lo scioglimento provvisorio di tutti i Corpi Esteri, intender debbasi invece che questi sieno definitivamente sciolti e licenziati dal Real Servizio.

E questo Real Ministero, le manifesta que sta sovrana determinazione per suo regolamento.

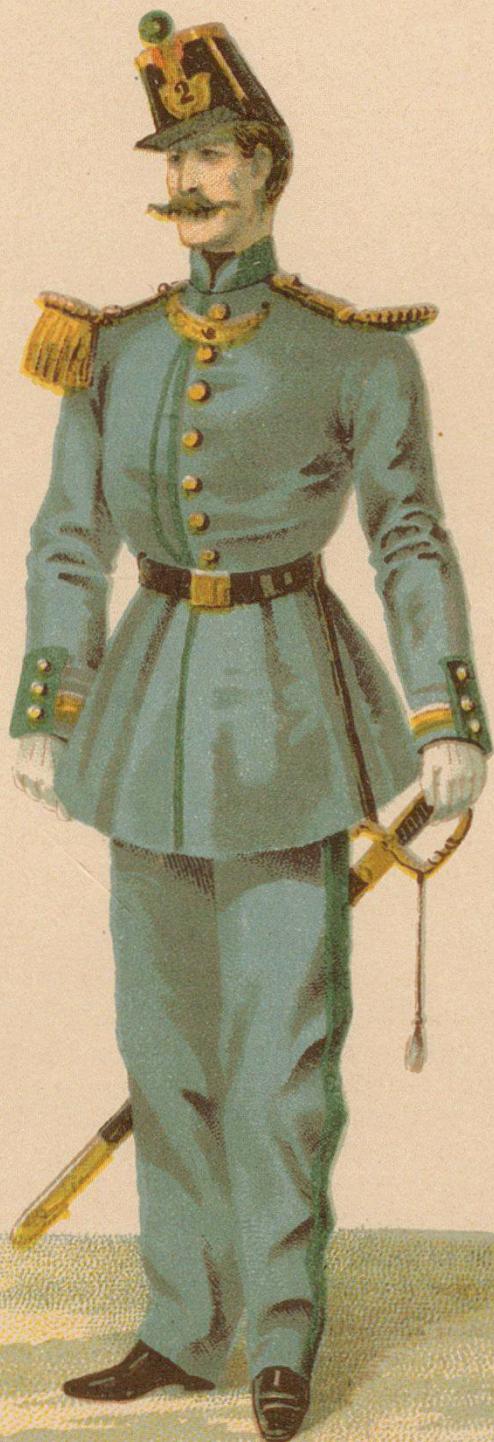
Il Generale Direttore della Guerra  
firmato : Antonio ULLOA.

Al Signore  
Il Signor maresciallo di Campo  
Commandatore DE MECHEL  
in Roma.

Per copia conforme all'originale :  
Il maresciallo di Campo :  
(S.) DE MECHEL.

Capitaine Franz DE WERRA.





1859. Officier de Carabinieri.

